

Appel à candidatures pour le recrutement des enseignants formateurs du second degré à la rentrée 2025

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger lance un appel à candidatures pour le recrutement sur des postes restant à pourvoir à la rentrée 2025 d'enseignantes formatrices/enseignants formateurs du 2nd degré.

Préambule

Les personnels détachés sur des missions d'enseignement et de formation sont enseignants titulaires de la fonction publique et seront en position de détachement sur contrat à l'AEFE.

Pour postuler, les candidats doivent :

- Être titulaire dans le corps considéré et la discipline du poste ;
- Justifier au minimum de **deux ans de services effectifs** en qualité de titulaire en France ;
- Se trouver dans l'une des situations administratives suivantes : en position d'activité, de congé parental, de disponibilité ou de détachement en France ou à l'étranger.

Les candidates ou candidats pourront se reporter à la note de service parue au **BOEN n° 32 du 29 août 2024** concernant les conditions générales de candidature.

L'activité des établissements français à l'étranger s'inscrit dans la politique culturelle, éducative et de coopération menée par la France sous l'autorité de l'ambassadeur dans le pays hôte. Les personnels enseignants formateurs du 2nd degré sont recrutés par la directrice générale de l'AEFE pour contribuer, par leurs actions concrètes, initiatives et propositions, à la qualité et à la conformité de l'enseignement dispensé, au bon fonctionnement des établissements et au rayonnement de la langue et de la culture française. Leurs missions sont précisées dans une lettre de mission jointe à leur contrat. Les enseignants formateurs et enseignantes formatrices sont recrutés après avis de la commission consultative paritaire centrale compétente sur des contrats d'une période de trois ans, renouvelables par reconduction expresse pour deux périodes d'un an.

L'implantation géographique de l'établissement, la diversité des élèves, de la communauté éducative et des missions de l'enseignement français à l'étranger ainsi que la nature du rôle du personnel détaché enrichissent le métier d'enseignant et créent des contraintes spécifiques.

En raison de sa position, la personne recrutée est considérée comme une représentante ou un représentant de la France et de sa culture, aussi bien que de son savoir-faire en matière d'éducation. Ses actes et ses propos seront ainsi susceptibles de prendre une signification et d'avoir un retentissement dépassant la simple expression d'un individu.

L'attention de la professeure ou du professeur est appelée sur la spécificité des établissements français à

l'étranger qui accueillent des élèves français et des élèves étrangers dont la langue française n'est pas toujours la langue maternelle. L'enseignant formateur ou l'enseignante formatrice doit mesurer avec soin les caractères originaux de son établissement d'affectation et les prendre en considération.

Au fait des textes officiels et des publications pédagogiques majeures de son domaine, la personne recrutée joue un rôle moteur dans la réflexion menée au sein de l'équipe d'enseignants de sa discipline et la production d'outils pédagogiques adaptés au contexte du pays-hôte. Le cas échéant, elle assure la coordination pédagogique de l'équipe enseignante de sa discipline. Elle contribue à la formation continue de ses collègues, en particulier des professeurs ou professeurs recrutés locaux. Elle peut être amenée à travailler en collaboration avec des enseignantes ou enseignants des établissements du pays hôte et, le cas échéant, à repérer les pratiques pédagogiques pertinentes ou innovantes.

Les enseignantes formatrices/enseignants formateurs s'impliquent dans la vie de leur établissement en participant, s'il y a lieu, à l'élaboration du projet d'établissement, à la conception de projets et à leur mise en œuvre.

L'enseignant formateur/l'enseignante formatrice dresse annuellement, en fonction du contenu de sa lettre de mission, un bilan de son activité qu'il adresse sous couvert de sa cheffe ou de son chef d'établissement à la cheffe du service pédagogique et à la directrice générale de l'Agence.

Les enseignantes formatrices/enseignants formateurs du second degré sont sélectionnés pour leurs compétences en matière de formation initiale et continue, d'animation d'équipes, ainsi que pour leur expertise disciplinaire et transversale.

Les missions ci-dessous peuvent leur être confiées :

- mission de formation continue :

- participation au processus d'élaboration du plan régional de formation ;
- prise en charge de journées de formation à contenu disciplinaire et/ou transversal ;
- formation sur site éventuellement des équipes de personnels dont ceux recrutés localement.

- mission de coopération éducative :

- participation à des projets éducatifs en lien avec des établissements relevant du système éducatif du pays hôte.

- mission d'animation du réseau local :

- gestion possible du site pédagogique disciplinaire d'établissement ou de zone ;
- suivi des examens et concours en coordonnant, l'harmonisation et l'entente lors de la correction des épreuves du baccalauréat.

Compte tenu de l'importance de ses missions, La personne recrutée bénéficiera selon son profil, d'une décharge de service, dont la quotité sera précisée dans la lettre de mission annexée au contrat.

Ces postes sont soumis à un entretien préalable.

Italie

N° 14319

Un professeur agrégé ou certifié/une professeure agrégée ou certifiée d'anglais pour le Lycée Chateaubriand de Rome (Italie).

Poste soumis à entretien préalable, à pourvoir le 01/09/2025.

Seront évaluées au cours de l'entretien et sur la base du dossier sélectionné, les compétences professionnelles définies dans le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation, (BO n° 30 du 25 juillet 2013), en lycée comme en collège et dans le référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs, (BO n° 30 du 23 juillet 2015), ainsi que sur les compétences de formateur (rime, fiche FP2EDU07).

Outre son service d'enseignement, La personne recrutée sera chargée d'une mission de conseil pédagogique sur la zone **Europe du sud-est** (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Grèce, Israël, Italie, Jérusalem, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro, Roumanie, Serbie, Slovénie, Territoires Palestiniens, Turquie).

Pour cette mission de conseil pédagogique, elle devra justifier d'une expérience récente et significative :

- de l'accompagnement de stagiaires en formation initiale, de professeurs contractuels, de recrutés locaux ou de personnels enseignants en difficulté,
- de l'ingénierie de formation d'une formation d'initiative locale, d'une mission en établissement ou d'une formation en académie ou au sein du Plan de formation continue du personnel des zones de l'AEFE,
- de l'animation ou co-animation, en qualité de formateur/formatrice AEFE ou en académie, d'un ou plusieurs stages de formation initiale ou continue dans tout domaine relevant de son champ disciplinaire élargi,
- de la mise en œuvre de dispositifs et de parcours de langues vivantes.

Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) et le certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE) seront considérés comme un atout. La possession d'un master Pratiques de l'Ingénierie de la Formation (PIF) sera prise en considération. Une expérience de formation à distance et de conception/animation de parcours de formation à distance sur la plateforme M@gistère sera appréciée.

Une bonne connaissance des usages du numérique éducatif dans la discipline est aussi attendue.

Une expérience récente de l'enseignement en collège ou en lycée est indispensable.

Pour la réalisation de cette mission, la personne recrutée bénéficiera en fonction de son corps, d'une décharge pouvant être comprise entre 8 et 13 heures de service. Elle devra posséder impérativement le goût de l'engagement, du travail en équipe, un sens des relations humaines et devra faire la preuve de son ouverture à la culture du pays d'accueil.

Scolarisation : ECL

Procédure

- **Du 17 mars au 31 mars 2025**

Les candidates et candidats saisiront et imprimeront leur dossier de candidature sur le module de saisie dédié (accès depuis l'appel à candidatures en page d'accueil du site <http://www.aefe.gouv.fr>)
Les **candidates et candidats qui auraient déjà constitué un dossier pour la rentrée 2025** et qui souhaitent apporter leur candidature sur ces postes devront ressaisir et imprimer un dossier (en choisissant de nouveaux identifiants et mot de passe. Ils et elles joindront une nouvelle lettre de motivation ainsi que les pièces justificatives non fournies précédemment).

- Pour le **2 avril 2025 dernier délai**

Les candidates et candidats (en France ou à l'étranger) enverront leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives en 1 seul fichier PDF au bureau du recrutement **via le site France Transfert** (<https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload>)

à l'adresse suivante : recrut2degform.aefe@diplomatie.gouv.fr

Toutes les candidates et candidats transmettront simultanément le dossier original à leurs supérieurs hiérarchiques pour avis.

- Pour le **14 avril 2025 dernier délai**

Les rectorats ou ambassades transmettront uniquement la dernière page du dossier revêtue des avis hiérarchiques par courriel à recrut2degform.aefe@diplomatie.gouv.fr

- **À réception de leur dossier par le bureau du recrutement de la DRH de l'AEFE, les candidates et candidats recevront un courrier électronique leur confirmant l'enregistrement de leur candidature.**

Les modalités d'entretien seront communiquées ultérieurement aux candidates et candidats sélectionnés.

En cas de difficulté, il est très vivement recommandé de prendre contact avec le bureau du recrutement de l'AEFE - Direction des ressources humaines à Nantes par courriel à recrut2degform.aefe@diplomatie.gouv.fr ou par téléphone au 02 51 77 28 71